



AVIS PUBLIC
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2017-41
ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

AVIS est donné que le conseil de ville, lors de sa séance tenue le 20 novembre 2017, a adopté le premier projet de règlement 2017-41, visant à amender le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13 en agrandissant l'aire d'affectation RN à même une partie de l'aire d'affectation Rec adjacente et, à des fins de concordance, le règlement de zonage 2014-14 en révisant en conséquence les limites des zones 896-RN et 907-Rec.

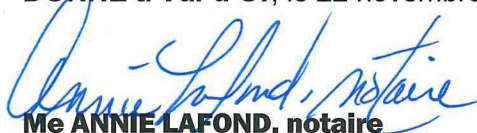
L'objet de ce règlement est tel que ci-dessus mentionné et concerne les zones situées à l'est de la 7^e Rue et au sud du boulevard Barrette, lesquelles sont représentées aux plans « AVANT » et « APRÈS » apparaissant ci-dessous.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le conseil de ville tiendra une assemblée de consultation publique à l'égard de ce projet de règlement le lundi 18 décembre 2017, à compter de 20 h, dans la salle réservée aux délibérations du conseil de ville, située au 855 de la 2^e Avenue à Val-d'Or. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil expliquera ce projet de règlement et les conséquences de son adoption; il entendra les personnes et les organismes désirant s'exprimer.

Ce projet de règlement ainsi que les plans s'y rattachant sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue à Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

DONNÉ à Val-d'Or, le 22 novembre 2017.


Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière